



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/8 de l'Assemblée générale et de la résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les Nations Unies en Afghanistan, notamment les principales activités menées dans les domaines humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent (A/65/873-S/2011/381), daté du 23 juin 2011, et présente une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que des informations sur les événements régionaux et internationaux en rapport avec l'Afghanistan.

II. Synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité

A. La situation en matière de sécurité

3. Il y a eu moins d'incidents en juillet (2 605) et août (2 306) qu'en juin (2 626). À la fin d'août, le nombre mensuel moyen d'incidents en 2011 s'élevait à 2 108, représentant une hausse de 39 % par rapport à la même période en 2010. Comme auparavant, dans la majorité des cas, il s'agissait d'affrontements armés et d'attentats au moyen d'engins explosifs improvisés. Les activités militaires sont

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 septembre 2011).



demeurées concentrées dans le sud et le sud-est du pays, où se sont produits près de deux tiers des incidents en matière de sécurité, en particulier autour de Kandahar.

4. Il y a eu 9 attentats-suicides en juillet, le troisième mois consécutif ayant enregistré une baisse par rapport au mois d'avril, le mois le plus meurtrier (17 attentats-suicides), et 11 en août. À la fin d'août, le nombre mensuel moyen d'attentats-suicides perpétrés en 2011 s'élevait à 12, le même nombre que celui enregistré pour la même période en 2010. Les attentats-suicides complexes ont constitué une proportion croissante de l'ensemble des attaques lancées, trois par mois en moyenne en 2011, soit une augmentation de 50 % par rapport à la même période en 2010. Les insurgés ont continué de perpétrer des attentats-suicides complexes dans les agglomérations, notamment les attaques perpétrées à Kaboul contre l'Hôtel Intercontinental, le 28 juin, et contre le British Council, le 19 août, et à proximité de l'ambassade des États-Unis, le 13 septembre, ainsi que contre des centres provinciaux tels que le centre situé à Tirin Kot (province d'Uruzgan), le 28 juillet. Les attentats-suicides n'ont plus été limités au sud du pays, 21 % ayant eu lieu dans la région du centre.

5. Comme lors de la période précédente, les insurgés ont continué de mener une campagne d'intimidation en perpétrant notamment des assassinats ciblés de hauts fonctionnaires de l'État, de membres des forces de sécurité et de personnalités politiques et religieuses locales influentes. On a enregistré 54 incidents en juillet et 72 en août, qui ont fait respectivement 89 et 93 victimes. Les quatre responsables de haut niveau originaires du sud de l'Afghanistan dont les noms suivent ont été tués en juillet : Ahmad Wali Karzaï, chef du Conseil provincial de Kandahar, Hikmatullah Hikmat, chef du Conseil des oulémas de Kandahar, Jan Muhammad Khan, Conseiller principal auprès du Président, et Ghulam Haydar Hamidi, maire de Kandahar. L'annonce de ces assassinats s'est propagée dans l'ensemble du pays, suscitant des inquiétudes croissantes quant à la stabilité politique dans le sud, du fait de la position influente des victimes et de leurs liens avec le Gouvernement à Kaboul.

6. Le 17 juillet, le transfert officiel aux forces nationales de sécurité afghanes des responsabilités en matière de sécurité a commencé à Bamyan, à Kaboul (à l'exception du district de Sarobi) et à Panshir, et dans les municipalités (et les districts correspondants) de Hérat, Mazar-e-Charif, Mehtarlam et Lashkar Gah. Ces régions continuent de faire face à la ténacité des insurgés, qui tentent de mettre à l'épreuve la capacité des forces afghanes de maintenir la sécurité.

7. À la réunion du Comité permanent pour la sécurité, qui s'est tenue le 28 juin, les membres du Conseil commun de coordination et de suivi ont décidé de porter les effectifs de la Police nationale afghane de 134 000 à 157 000 et ceux de l'Armée nationale afghane de 171 600 à 195 000. Ils sont en outre convenus de renforcer l'action menée en vue de professionnaliser la police et de mettre en œuvre des réformes institutionnelles et administratives au niveau du Ministère de l'intérieur. Les efforts portent de plus en plus sur la capacité des forces nationales de sécurité afghanes d'opérer de manière indépendante, la communauté internationale devant se concentrer davantage sur la formation des forces de sécurité dans les domaines essentiels, notamment la logistique et l'appui. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continue de suivre les initiatives prises en matière de sécurité au niveau local, notamment par la Police-e-Mahali (police locale afghane), et de dispenser des conseils à ce sujet au Gouvernement et à la Force

internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) compte tenu des retombées possibles liées aux problèmes d'impunité, de commandement et de contrôle, de vérification des antécédents et du risque d'un retour de milices partisans sur le plan ethnique ou politique.

B. Évolution de la situation politique

8. Le 23 juin, un tribunal spécial, créé par la Cour suprême, a invalidé l'élection de 62 des 249 membres de la Wolesi Jirga (Chambre basse de l'Assemblée nationale), après avoir procédé à un recomptage pour l'occasion. Le 3 août, la Cour d'appel a rendu une décision qui confirmerait les conclusions du Tribunal spécial et porté la question à l'attention du Président. Le 10 août, le Président Hamid Karzaï a publié un décret chargeant la Commission électorale indépendante de régler la question dans les plus brefs délais. La Commission a réexaminé les 62 cas relevés par le Tribunal spécial et, le 21 août, elle a annoncé neuf changements dans la composition de la Wolesi Jirga. Le 3 septembre, huit des neuf candidats ont prêté serment dans de strictes conditions de sécurité. Le neuvième candidat a prêté serment le 10 septembre, à son retour à Kaboul.

9. La contestation des résultats des élections – et du choix de l'arbitre final en la matière – a été autant la source que le reflet des tensions actuelles entre les différentes branches du pouvoir. La Wolesi Jirga, qui a siégé pendant les vacances d'été pour manifester son unité face au Tribunal spécial, avait insisté pour dire que les résultats des élections étaient définitifs et que la Commission électorale indépendante était la seule autorité en la matière. Le 10 août, elle a adopté une résolution dans laquelle elle a à nouveau exigé le départ du Procureur général et des six juges de la Cour suprême qui avaient créé le Tribunal spécial. La Cour suprême a, de son côté, continué d'affirmer qu'elle était la plus haute juridiction et, dans une annonce faite le 16 août, a exigé que la Commission électorale indépendante procède au remplacement des 62 membres, répétant qu'en attendant, elle considérerait que la Wolesi Jirga était illégitime. Les candidats soutenus par le Tribunal spécial ont inlassablement continué d'exiger le remplacement des 62 membres de la Wolesi Jirga, organisant une série de manifestations à Kaboul, tandis qu'une coalition regroupant de nombreux membres de l'Assemblée nationale issus de l'opposition et leurs partisans se sont opposés à tout changement et ont organisé une manifestation pendant plusieurs semaines devant l'Assemblée nationale pour exprimer leur mécontentement. Depuis l'annonce faite par la Commission électorale indépendante, la Wolesi Jirga est divisée, la coalition susmentionnée continuant de rejeter les nouveaux membres de l'Assemblée nationale et refusant d'assister aux sessions tant que leurs neuf anciens collègues seront exclus. Entre-temps, un nouveau groupe soutient la décision prise par la Commission, faisant valoir qu'elle offre la possibilité de sortir de l'impasse.

10. Durant la période considérée, en dépit des vives protestations des législateurs, le pouvoir exécutif n'a pas présenté de candidats à des postes importants, notamment pour exercer des fonctions de ministre ou pour siéger comme juge à la Cour suprême. L'Assemblée nationale a toutefois continué d'exercer ses fonctions de contrôle. La Wolesi Jirga a convoqué le Ministre de la défense, le Ministre de l'intérieur et le Ministre des affaires étrangères et des questions tribales pour qu'ils donnent des précisions sur les incidents transfrontaliers survenus à Kunar. Elle a aussi convoqué le Ministre du commerce et de l'industrie pour qu'il réponde à des

questions concernant les prix alimentaires, ainsi que le Ministre des affaires étrangères et le Conseiller pour la sécurité nationale afin qu'ils rendent compte de l'état d'avancement des négociations engagées avec les États-Unis en vue de la formation d'un éventuel partenariat stratégique. De même, la Meshrano Jirga (Chambre haute de l'Assemblée nationale) s'est adressée à des hauts fonctionnaires, dont les membres de l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, pour leur poser des questions sur les secours destinés aux victimes des inondations et de la sécheresse, ainsi qu'au Ministre de l'intérieur pour qu'il parle des conditions de sécurité. L'exécution du programme de travail législatif a été ralentie par le débat sur la composition de la Wolesi Jirga et les activités du Tribunal spécial, mais trois lois ont toutefois été votées par les deux Chambres : la loi sur les forêts, la loi sur la gestion des effectifs de l'Armée nationale afghane et la loi sur l'extradition.

11. Le Haut Conseil pour la paix et son secrétariat commun ont poursuivi leurs activités d'information et organisé des visites à Hérat, Paktya, Paktika, Kandahar, Takhar et Badakhshan pour inaugurer les comités provinciaux pour la paix. Leurs représentants se sont aussi rendus en Norvège, en Allemagne, en Indonésie et en Inde en vue de mobiliser un appui en faveur du processus de paix dirigé par les Afghans et de participer à des initiatives visant à favoriser un dialogue politique. La MANUA a continué d'offrir une assistance au Haut Conseil pour la paix par l'intermédiaire de son groupe de soutien « Salaam ». Mon Représentant spécial a régulièrement échangé des avis et des idées avec la direction du Haut Conseil pour la paix en vue de promouvoir la réconciliation dans le cadre d'un processus de paix plus large et ouvert à tous. Le 28 juillet, les Taliban ont publié une déclaration officielle dans laquelle ils ont demandé à être reconnus en tant que pouvoir politique et militaire afin de pouvoir jouer un rôle dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan et dans la région. Ils ont par ailleurs invité les États de la région à créer un climat de coopération et de confiance, fondé sur le socle commun des intérêts nationaux.

12. Avec l'adoption de ses résolutions 1988 (2011) et 1989 (2011) le 17 juin, le Conseil de sécurité a décidé de diviser la liste des sanctions établie en application de la résolution 1267 (1999) et de créer deux comités des sanctions distincts, l'un ciblant les « personnes, groupes, entreprises et entités réputés associés aux Taliban », l'autre « le réseau Al-Qaida, et autres personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés ». Le 18 juillet, le Conseil a approuvé la radiation de 15 anciens Taliban de la liste des sanctions créée en application de sa résolution 1988 (2011). Les représentants du Gouvernement et du Haut Conseil pour la paix ont salué cette décision et se sont félicités de la création de deux comités distincts, qui constitue un progrès important vers la réconciliation et l'établissement de la confiance.

13. Selon le secrétariat commun, à la fin de juillet, 2 374 personnes s'étaient jointes au Programme afghan pour la paix et la réintégration, soit 431 de plus que le mois précédent. Vingt-trois comités provinciaux pour la paix ont été formés et approuvés et fonctionnent actuellement, tandis que les équipes provinciales du secrétariat commun sont devenues opérationnelles dans 25 provinces. Deux ateliers de formation ont été organisés en juin et juillet à l'intention du personnel de ces organes, y compris les responsables et pour les aider à mettre en œuvre le Programme. Des directives concernant la vérification des antécédents, l'assistance en période de transition, les budgets des provinces et le microfinancement ont été approuvées et distribuées aux autorités provinciales.

C. Coopération régionale

14. Le Gouvernement afghan a continué d'intensifier le dialogue et la coopération avec les pays voisins. Dans le cadre de la Commission mixte afghano-pakistanaise pour la réconciliation et la paix, qui vient d'être créée, les responsables des opérations se sont rencontrés le 29 juin à Kaboul. Les représentants du Pakistan ont réaffirmé leur appui aux initiatives en faveur de la paix et de la réconciliation menées par les Afghans et se sont dits prêts à encourager et à faciliter l'instauration d'un processus ouvert à tous. Le 20 juillet, le Président pakistanais, Asif Ali Zardari, s'est entretenu à Kaboul avec le Président Karzaï sur les problèmes régionaux et internationaux, les relations bilatérales dans les domaines politique, économique et commercial, et la lutte commune contre le terrorisme. Il a été décidé que le Ministre afghan du commerce et de l'industrie se rendrait à Islamabad pour assurer le suivi des problèmes qui entravent le transport de marchandises entre les deux pays.

15. L'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan, qui est entré en vigueur le 12 juin, pourrait représenter une étape importante en facilitant les échanges régionaux. L'application intégrale de l'Accord est à présent déterminante pour apporter des avantages économiques concrets.

16. Des réunions tripartites en groupe restreint entre l'Afghanistan, les États-Unis et le Pakistan ont été organisées à Kaboul le 28 juin et à Islamabad le 2 août. Elles étaient consacrées aux questions se rapportant à la sécurité aux frontières, à la réconciliation et à l'économie.

17. Le Groupe de contact international s'est réuni le 27 juin pour la première fois à Kaboul et des réunions de son Groupe de travail consacré à la coopération régionale ont eu lieu le 3 juin à Istanbul et le 26 juin à Kaboul. Le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères a coprésidé ces réunions avec le Représentant spécial de la Turquie pour l'Afghanistan et le Pakistan et mon Représentant spécial. Elles ont porté sur les domaines d'action prioritaires pour la coopération régionale et les préparatifs de la Conférence d'Istanbul sur l'Afghanistan, qui doit se tenir le 2 novembre 2011. À la demande du Gouvernement afghan et en coopération avec le Gouvernement turc, la MANUA et mon Représentant spécial prêtent une assistance au Gouvernement afghan, qui présidera la rencontre, dans le cadre des préparatifs de la Conférence.

18. L'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan ont tenu un sommet à Téhéran, le 25 juin, à l'occasion duquel les Présidents des trois pays ont signé une déclaration sur le renforcement de leur action commune contre la drogue et le terrorisme et sur le développement de la coopération dans les domaines de la politique, la sécurité, l'économie et la culture.

19. Une conférence internationale sur la lutte antiterroriste, organisée à Téhéran les 25 et 26 juin 2011, a réuni les chefs d'État des pays de la région, l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan et le Tadjikistan. Le système des Nations Unies était également représenté.

20. Une troisième réunion quadripartite des Présidents de l'Afghanistan, du Pakistan, de la Fédération de Russie et du Tadjikistan s'est tenue à Douhanbé, le 2 septembre 2011. À cette occasion, les dirigeants des quatre pays ont discuté des questions liées au commerce et à la coopération dans la région, en mettant l'accent sur des projets communs dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, du

commerce et du transit. Les parties ont souligné l'importance que revêtait la mise en œuvre du projet de transport d'électricité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, baptisé « CASA-1000 », qui vise à mettre en place un réseau de lignes de transmission d'électricité en provenance du Kirghizistan et du Tadjikistan vers l'Afghanistan et le Pakistan, et la construction du gazoduc transafghan. La coopération en vue de prévenir le terrorisme et l'extrémisme et de lutter contre le trafic de stupéfiants a été au centre des discussions. Les Présidents ont accordé une attention particulière aux questions concernant l'Afghanistan, notamment la réconciliation, la transition et le processus de Kaboul.

III. Droits de l'homme

21. L'augmentation du nombre de civils blessés ou tués a fait croître les inquiétudes concernant leur protection. Dans son rapport sur la protection de la population pour le premier semestre 2011, la MANUA a dénombré 1 462 victimes civiles, soit une hausse de 15 % par rapport à la même période en 2010. Les éléments antigouvernementaux étaient responsables de 80 % de ces pertes civiles, soit 28 % de plus qu'au cours de la même période en 2010, et les forces gouvernementales de 14 %, soit 9 % de moins qu'au cours de la même période en 2010. Les 6 % restants n'ont pas pu être attribués à l'une ou l'autre des parties au conflit.

22. Durant la période allant de juin à août, la MANUA a dénombré 971 morts et 1 411 blessés, soit une augmentation de 5 % des victimes civiles par rapport à la même période en 2010. Les activités des éléments antigouvernementaux ont fait 1 841 morts (77 % du total) et celles des forces progouvernementales 282 morts (12 % du total). Le reste des victimes n'a pas pu être attribué à l'une ou l'autre des parties au conflit. Dans le contexte d'intensification générale des combats, l'augmentation du nombre des victimes civiles est essentiellement imputable à l'utilisation par les éléments antigouvernementaux de mines terrestres artisanales à plaque de pression ainsi qu'aux attentats-suicides commis par ces mêmes éléments en violation du droit international humanitaire. Les engins explosifs artisanaux et les attentats-suicides sont à l'origine de 45 % des pertes civiles, soit une progression de 177 % par rapport à la même période en 2010. La situation a pris un tour très inquiétant lorsque des éléments antigouvernementaux ont attaqué deux hôpitaux et plusieurs mosquées, des lieux qui, en vertu du droit international, doivent être protégés. Le 25 juin, un attentat-suicide contre un hôpital de la province de Logar a fait 25 morts, dont 13 enfants, et 25 blessés. Des assassinats de hauts responsables du Gouvernement et de personnes associées ou perçues comme étant associées au Gouvernement ou à la FIAS ont été perpétrés dans tout le pays (voir par. 5 ci-dessus).

23. Les frappes aériennes ont une nouvelle fois été la principale cause des pertes civiles imputables aux forces progouvernementales. Elles ont fait 38 morts en juillet, le bilan mensuel le plus lourd depuis février 2010. Le nombre de victimes civiles des combats terrestres et des affrontements armés a progressé de 84 % par rapport à la même période en 2010. Durant le trimestre, la MANUA a dénombré 38 victimes civiles (7 % du nombre total de morts) attribuables à des opérations militaires de recherche, soit 15 % de plus qu'au cours de la même période en 2010. Les frappes aériennes et les raids nocturnes des forces militaires internationales ont de nouveau causé des pertes civiles et engendré colère et ressentiment dans la population afghane.

24. La MANUA a intensifié son travail de promotion de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le suivi de son application par la police, le parquet et les juges. Les autorités judiciaires prennent progressivement connaissance de son existence. Des plaintes ont déjà été déposées au titre de cette loi dans 28 provinces, même si moins d'un quart sont arrivées devant les tribunaux. Les cas de violence à l'égard des femmes demeurent très nombreux et l'impunité des auteurs généralisée. Ces violences sont essentiellement liées à des pratiques traditionnelles préjudiciables comme le mariage forcé ou le mariage de mineurs. Les autorités ont souvent négligé de diligenter des enquêtes ou d'arrêter les auteurs d'actes qui sont pourtant réprimés pénalement par la loi, tout en continuant de condamner pour intention de commettre un adultère les femmes et les filles qui tentaient d'échapper à un mariage forcé ou à des violences familiales. La MANUA a aidé les gouverneurs des provinces et les départements chargés des affaires féminines à établir des commissions provinciales pour la prévention de la violence à l'égard des femmes ou à renforcer les commissions existantes et a conduit des programmes de sensibilisation à l'intention des membres de la société civile et des autorités dans 13 provinces.

25. La MANUA a plaidé en faveur de la participation de la société civile, en particulier les femmes, et des victimes et de leurs familles, au processus de paix et de réconciliation, y compris au Programme pour la paix et la réinsertion en Afghanistan, insistant sur la nécessité d'instaurer un dialogue entre les populations locales et les responsables des négociations de paix et d'assurer la représentation de l'ensemble de la population dans toutes les instances décisionnelles. La MANUA a exprimé des inquiétudes sur des questions de justice et de responsabilité, notamment au sujet de la vérification des antécédents des ex-combattants, insistant sur la nécessité de s'assurer que des personnes reconnues responsables de violations des droits de l'homme ne puissent pas bénéficier du Programme et que le processus de règlement des différends qui serait établi soit transparent, mené au niveau local et qu'il ne se substitue pas à des poursuites pénales.

26. En juin, dans le cadre d'une initiative du Groupe de travail sur la problématique hommes-femmes de l'équipe de pays des Nations Unies à Daykundi, des hauts fonctionnaires de justice ont été formés à l'application des mécanismes de protection des droits des femmes. À ce jour, 6 juges, 22 procureurs, 28 officiers de police judiciaire et 89 responsables communautaires et chefs religieux ont reçu une formation en droit foncier et en droit de la famille ainsi qu'à la protection des femmes et des enfants dans les procédures pénales.

27. La MANUA a poursuivi sa mission d'observation des centres de détention en Afghanistan. Elle s'est rendue notamment dans les centres de détention de la Direction nationale de la sécurité et de la Police nationale afghane à Kaboul, Kandahar, Khost, Kapisa, Laghman et Takhar, afin de surveiller la situation en matière de détention arbitraire, de mauvais traitements et de déroulement des procès. La MANUA a enquêté sur des allégations de mauvais traitements, de détention de longue durée sans inculpation ou procès et d'impossibilité d'accès à un avocat concernant des personnes arrêtées dans le cadre du conflit, y compris des enfants. La MANUA tient actuellement des discussions avec le Gouvernement au sujet des conclusions de ses enquêtes faisant état de graves mauvais traitements infligés à des détenus dans plusieurs centres de détention de la Direction nationale de la sécurité et de la Police nationale.

28. En mai et juillet 2011, avec le concours du Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MANUA a procédé à une évaluation des capacités de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. L'exercice a conclu que, pour assurer durablement la viabilité et l'indépendance de la Commission, il fallait que celle-ci s'inscrive dans un cadre législatif solide, reçoive davantage de fonds de l'État et œuvre en étroite coopération avec le Gouvernement. En association avec ses partenaires internationaux, la MANUA continue d'aider la Commission à renforcer sa capacité à remplir sa mission. La MANUA a par ailleurs fourni une assistance technique au Service d'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice pour l'aider à mettre au point un plan de mise en œuvre des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme à l'issue de l'examen périodique universel de 2009.

29. En ce qui concerne les droits de l'enfant, le travail de recherche effectué par la MANUA dans cinq provinces montre que des éléments antigouvernementaux ont recruté des enfants pour leur faire mener des attentats-suicides, disposer des engins explosifs artisanaux et faire passer en contrebande des armes et des uniformes, et que des garçons ont été recrutés par les forces nationales de sécurité afghanes, notamment aux fins d'exploitation sexuelle. Le 6 juillet, le Ministre de l'intérieur a publié un décret réaffirmant la détermination du Gouvernement à prévenir le recrutement avant l'âge légal, l'exploitation sexuelle et le meurtre et la mutilation d'enfants par des membres de ses forces de sécurité, qui contreviennent tous à la législation nationale et au droit international. Dans une lettre adressée au Vice-Ministre des affaires étrangères Jaweed Ludin, mon Représentant spécial s'est félicité de ce décret au nom de l'Organisation des Nations Unies. Il est essentiel que le plan d'action, qui dresse la liste des mesures à prendre contre les auteurs de tels actes, soit mis en œuvre sans délai.

IV. Gouvernance et état de droit

30. Dans le cadre des efforts généraux déployés pour lutter contre la corruption en Afghanistan, et en application de la recommandation des conférences de Londres et de Kaboul visant l'établissement du Comité mixte de surveillance et d'évaluation de la corruption, la MANUA et le PNUD ont conjugué leurs efforts pour faciliter la tenue de la deuxième session nationale et internationale du Comité, le PNUD faisant office de secrétariat de cet organe à titre provisoire. Le Comité met actuellement la dernière main à un plan de travail pour le secrétariat et à la définition d'objectifs de référence dans la lutte contre la corruption. Les donateurs coordonnent leurs efforts pour lutter contre la corruption dans le cadre du Groupe de travail international sur la responsabilité et la transparence, qui a accepté d'appuyer le Comité dans la mise en œuvre du plan de travail définitif.

31. Le projet de programme national prioritaire relatif au droit et à la justice a été rendu public en juillet; une fois finalisé, ce programme servira de stratégie de réforme du secteur de la justice pour les trois prochaines années et portera une grande attention à l'extension de la portée du système de justice formelle aux provinces et aux districts. Des progrès ont été constatés dans certains secteurs du système d'administration de la justice, tels que l'accroissement de l'aide judiciaire, la tenue des procès en public et le fondement des condamnations sur des preuves plutôt que sur des aveux. Toutefois, le système de justice demeure confronté à divers

problèmes, l'un d'entre eux et non le moindre étant la sécurité et expliquant notamment la décision de transférer la responsabilité de la Direction centrale des établissements pénitentiaires du Ministère de la justice au Ministère de l'intérieur. Je continue de craindre que ce transfert se fasse aux dépens des avancées enregistrées dans ce secteur ces dernières années et qu'à moins que les garanties structurelles appropriées soient mises en place au sein du Ministère de l'intérieur, le risque de violations des droits de l'homme dans les prisons soit accru.

V. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et cohérence de l'aide

32. Au cours de la période considérée, le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont poursuivi la mise en œuvre du Processus de Kaboul – le processus de transition vers la prise en main et la conduite des opérations par l'Afghanistan, réaffirmé à la Conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à Kaboul le 20 juillet 2010. On notera en particulier la convocation, respectivement le 28 juin et les 25 et 26 juillet, après huit mois d'interruption, des trois comités permanents du Conseil commun de coordination et de suivi chargés de la sécurité, de la gouvernance et du développement socioéconomique. Il a été convenu que les comités permanents se réuniraient de nouveau au dernier trimestre 2011, afin d'assurer durablement l'intégrité du Processus de Kaboul.

33. Au total, les trois comités permanents ont recommandé sept programmes nationaux prioritaires pour présentation et approbation à la prochaine réunion du Conseil commun de coordination et de suivi et ont donné leur accord de principe pour six programmes supplémentaires. Le Gouvernement a entamé des consultations au sujet des principaux programmes nationaux prioritaires relatifs à la gouvernance, avec la ferme intention de finaliser les programmes consacrés à la gouvernance au niveau sous-national et à la réforme de l'administration publique. Il a par ailleurs été convenu que le Gouvernement afghan et la communauté internationale mettraient sur pied une équipe spéciale chargée d'engager des consultations concernant la modification de quatre des indicateurs adoptés lors de la Conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à Londres le 28 janvier 2010 et la Conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à Kaboul le 20 juillet 2010.

34. Les comités permanents ont approuvé la mise en œuvre du guide opérationnel du Gouvernement afghan relatif à l'aide extrabudgétaire. L'application de ce document clef de politique générale est l'un des engagements principaux de la Conférence de Kaboul et conditionne la poursuite des discussions sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Moyennant une procédure de certification, les donateurs pourraient voir leur aide extrabudgétaire intégrée dans un budget national étendu qui permettrait la mise en œuvre de modalités de financement multiples tout en garantissant l'exercice par les Afghans de l'autorité sur les ressources consacrées au développement et à la gouvernance.

35. Les 29 et 30 juin, le Gouvernement afghan a tenu une conférence de deux jours en vue d'examiner et de résoudre les problèmes liés au processus en cours de transfert de la responsabilité en matière de sécurité aux autorités afghanes. Le premier jour de la conférence, l'ensemble des partenaires afghans, y compris les gouverneurs et les représentants des ministères et de la société civile, ont étudié les moyens d'améliorer la cohérence des structures et des politiques du Gouvernement,

en particulier au niveau infranational. Le deuxième jour, les responsables gouvernementaux ont été rejoints par les représentants de la communauté internationale, dont mon Représentant spécial, pour examiner des moyens de faire s'accorder l'aide internationale et le principe de la prise en main et de la conduite des opérations par l'Afghanistan. La majorité des parties concernées par le processus de transition ont reconnu la nécessité d'assurer la mise en place des stratégies de gouvernance et de développement dans les zones de transition. En tant qu'observateur du processus, la MANUA poursuit ses contacts avec le Gouvernement et la FIAS et continue de collaborer étroitement avec les conseils provinciaux de développement et avec les groupes de travail sectoriels des ministères techniques.

36. Les négociations concernant la mise en place d'un programme du Fonds monétaire international (FMI) se sont poursuivies. Le Gouvernement afghan et le FMI ont à présent une vision plus claire des prochaines étapes à franchir en vue de l'approbation d'un programme du FMI. Ces dernières semaines, le Gouvernement a progressé dans la réalisation de plusieurs des conditions préalables à la mise en place d'un tel programme, des progrès salués et reconnus par la communauté internationale comme une avancée positive. Des discussions sont en cours concernant l'envoi d'une mission du FMI à Kaboul dans un proche avenir. L'absence d'accord sur un programme du FMI pourrait avoir de graves répercussions sur la capacité de plusieurs donateurs à verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan et sur l'exécution de programmes essentiels.

VI. Aide en faveur du développement et assistance humanitaire

37. Les besoins humanitaires et en matière de développement en Afghanistan demeurent immenses, tant du point de vue de leur ampleur que de leur nature. La dégradation des conditions de sécurité a empêché les personnes dans le besoin d'accéder sans risques à une aide, et les effets de la sécheresse, due à de faibles précipitations, ont accru les besoins, en particulier dans le nord. Dans certaines parties des provinces de Balkh, Jawzjan, Faryab, Sari Pul et Samangan, toutes les récoltes en culture sèche ont été perdues, et on estime que de nombreuses familles ont vu périr 50 % de leur bétail à cause de la pénurie d'eau et de fourrage. L'insécurité alimentaire et le manque d'accès à l'eau potable ont provoqué des poussées d'épidémies.

38. D'après des estimations des besoins actuels, il apparaît que pas moins de 1,3 million d'Afghans pourraient avoir besoin d'une aide alimentaire sous quelque forme au cours des 10 prochains mois, que ce soit dans le cadre de programmes travail contre rémunération ou de la distribution directe de vivres. Au cours des prochaines semaines, le Gouvernement et les organismes humanitaires lanceront, avec l'aide des bailleurs de fonds, des interventions d'urgence qui s'avèrent nécessaires pour limiter la possibilité d'une crise majeure à la fin de l'année. En l'absence de réels programmes de relance et de développement, y compris d'une action visant à réduire les risques de catastrophes, les organismes humanitaires ont continué de fournir une assistance pour aider la population à faire face aux graves conséquences de phénomènes saisonniers récurrents tels que les crues soudaines.

Durant la période considérée, les organismes humanitaires sont intervenus en fournissant une aide alimentaire et autre aux quelque 9 000 familles les plus durement touchées dans les provinces de Nimroz, Logar, Balkh, Bamyân, Daykundi, Badghis et Hérat.

39. Malgré la sécheresse, plusieurs initiatives dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture se poursuivent. Les exploitations produisant des semences, qui sont financées par des organismes des Nations Unies, devraient atteindre l'objectif de production de 30 000 tonnes de semences de blé certifiées. Les coopératives de lait ont produit 2 500 tonnes d'aliments du bétail concentrés en vue d'une distribution d'urgence. D'autres interventions ont été lancées au niveau des ménages comme, par exemple, des projets d'élevage de volaille artisanal dont devraient bénéficier 13 000 femmes dans 13 districts, en 2011.

40. Le conflit actuel aurait provoqué le déplacement d'environ 130 000 personnes entre le 1^{er} janvier et la fin de juillet 2011, soit une augmentation de 64 % par rapport à la même période en 2010. L'ONU, par l'intermédiaire du Groupe chargé de la protection, des abris d'urgence et des articles non alimentaires et de l'Équipe spéciale chargée des déplacés, coordonne les interventions lancées pour faire face à l'augmentation des personnes déplacées. La propagation de la sécheresse dans la plupart des régions du nord et de l'est du pays, qui accroît les vulnérabilités et annonce d'autres déplacements à l'avenir, pose un grave problème.

41. Durant la période considérée, les organismes des Nations Unies ont aidé le Gouvernement afghan à achever la stratégie et le plan d'action en faveur de la santé reproductive, et les premières politique et stratégie nationales relatives aux services d'infirmierie et aux soins obstétricaux. Le Comité national pour la survie de la mère et de l'enfant et huit comités provinciaux ont été créés et sont à présent en état de fonctionner. Dans le cadre du soutien qui continue d'être fourni à l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite, plus de 10,8 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés entre mai et juillet.

42. Grâce à la fourniture d'infrastructures améliorées en matière d'assainissement et d'hygiène, avec l'aide de l'ONU, 357 écoles ont été reconnues « amies des enfants ». Durant la période à l'examen, 68 000 nouvelles personnes vivant dans des zones rurales ont été approvisionnées de manière continue en eau potable et près de 144 000 familles ont bénéficié d'une intervention d'urgence conduite par les organismes réunis autour de l'initiative Eau, assainissement et santé en vue de lutter contre les cas de diarrhée aiguë causés par la sécheresse dans le nord. Pour la première fois, deux laboratoires d'analyse de la qualité de l'eau ont été mis sur pied pour permettre de tester la qualité de l'eau dans l'ensemble du pays, ce qui améliorera l'aptitude des autorités à surveiller les épidémies de maladies transmissibles et à lutter contre celles-ci.

43. Les organismes des Nations Unies ont organisé des cours de formation portant sur les technologies agricoles et le traitement et la conservation des denrées alimentaires en vue de renforcer les capacités des agents de vulgarisation agricole, des responsables des coopératives, des membres de groupes de producteurs, des associations de jeunes et de femmes, des conseils de développement communautaires et des assemblées de développement de district à cet égard. À l'appui du Programme national de développement des compétences, ils ont offert une formation professionnelle à plus de 48 000 personnes dans 20 provinces, dont 55 % étaient des femmes. Des systèmes d'épargne et de crédit gérés au niveau local

ont été mis en place dans 20 provinces en vue de faciliter l'accès des microentreprises aux services financiers. À ce jour, 1,1 million de dollars d'économies ont été recueillis par des groupes d'entraide locaux et 7 millions de dollars ont été alloués aux conseils de développement communautaire pour qu'ils accordent des prêts dans neuf provinces.

44. Dans le cadre de l'action qui est menée en vue de promouvoir des moyens d'existence durables, plus de 26,8 kilomètres carrés de terres agricoles ont été déminés et 7 435 mines ont été retirées de 268 champs de mines, au profit de 73 000 Afghans. En outre, 14 000 Afghans ont continué d'être employés dans le cadre de 24 projets locaux de déminage. Leur salaire, allié à une formation professionnelle, leur offrira la possibilité d'améliorer leurs moyens de subsistance lorsque les opérations de déminage dans leur village auront été menées à bien. Avec l'aide de l'ONU, la loi sur les forêts afghanes a été approuvée par la Chambre basse de l'Assemblée nationale. Cette loi encourage à définir des directives et des mécanismes pour aider la population locale à participer à la gestion des ressources naturelles et à en bénéficier.

45. À la Conférence internationale sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Kaboul en 2010, les organismes des Nations Unies se sont engagés à œuvrer à la mise en œuvre des programmes d'une manière conforme au principe d'unité dans l'action. L'accent est actuellement mis sur la création d'effets de synergie au sein du système des Nations Unies et sur la collaboration aux fins d'atteindre des résultats concrets dans un domaine thématique donné. Le cadre stratégique intégré, qui regroupe la MANUA et les organismes des Nations Unies, les fonds et programmes, a pris effet le 1^{er} juillet 2011. Un suivi de sa mise en œuvre sera effectué et des rapports seront établis tous les trois mois par les cinq groupes de travail des Nations Unies chargés des questions suivantes : paix, réconciliation et réintégration; gouvernance et état de droit au niveau infranational; droits de l'homme; moyens d'existence durables; santé maternelle et néonatale.

VII. Lutte contre les stupéfiants

46. La destruction des champs de pavot s'est intensifiée en 2011 (65 % de champs détruits en plus par rapport à 2010), ainsi qu'ont pu le vérifier le Ministère chargé de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. En 2011, 3 810 hectares ont été « nettoyés » dans 18 provinces contre 2 316 hectares dans 11 provinces en 2010. La plupart des champs de pavot détruits en 2011 se trouvaient dans le sud, l'ouest et le nord-ouest du pays, alors que les opérations d'éradication ont été moins importantes dans l'est et le nord du pays par rapport à 2010. En 2011, le nombre d'incidents survenus lors de ces opérations a été sensiblement plus élevé qu'en 2010. Les équipes chargées d'éradiquer les champs de pavot sous la direction du Gouvernement ont essuyé 48 attaques en 2011, contre 12 en 2010.

47. À la fin de juin 2011, le prix moyen de l'opium sec sur le marché national était de 274 dollars le kilogramme, soit une augmentation de 104 % par rapport à juin 2010. La production d'opium a été divisée par deux en 2010, et ce, principalement à cause de la maladie du pavot. Ces prix historiquement élevés ont conduit à une nette augmentation de cette culture dans les provinces du nord, du nord-est, du sud et de l'ouest.

48. Le Ministère chargé de la lutte contre les stupéfiants a commencé à passer en revue la Stratégie nationale de lutte contre les drogues, comme suite aux engagements pris à l'issue de la Conférence internationale sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Kaboul. Cet examen sera réalisé en consultation avec les principaux acteurs nationaux et internationaux qui participent à la lutte contre les stupéfiants.

VIII. Appui à la Mission

49. Le processus qui consiste à renforcer la sécurité dans les bureaux extérieurs s'est poursuivi et de nouveaux locaux ont été construits à Mazar-e-Charif. Parallèlement à ces efforts, des améliorations importantes ont été apportées pour sécuriser les bureaux établis dans les provinces et prévoir un hébergement sur place pour l'ensemble du personnel recruté sur le plan international. Bien que les normes minimales de sécurité opérationnelle établies après l'attaque perpétrée contre le Bureau de la MANUA à Mazar-e-Charif le 1^{er} avril 2011 aient été relevées, les membres du personnel recruté sur le plan international devraient pouvoir retourner travailler dans les bureaux qui auront été sécurisés dans six provinces d'ici à la fin de septembre.

50. En juillet 2011, le taux général de postes vacants était de 20,2 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 9,7 % pour le personnel recruté sur le plan national. À compter du 1^{er} juillet 2011, le Bureau commun d'appui au Koweït a été désigné lieu d'affectation famille autorisée, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale intitulée « Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale »

IX. Observations

51. Pendant la période considérée, on a noté une très forte instabilité politique et des niveaux déconcertants d'insécurité pour la population afghane dans le contexte du processus de transition avec un transfert des pouvoirs aux autorités afghanes et des responsabilités en matière de sécurité. Je suis profondément préoccupé par le nombre croissant de victimes civiles et l'effet du conflit armé sur les civils pris au milieu. La situation générale d'insécurité crée également des conditions difficiles pour les civils nationaux et internationaux, y compris les personnels des Nations Unies et de la MANUA, qui doivent poursuivre leurs activités et exécuter leur mandat. Je demande instamment à toutes les parties de respecter tant la lettre que l'esprit du droit international humanitaire et encourage vivement toutes les parties concernées à prendre des mesures concrètes afin de protéger les civils, y compris en renonçant à utiliser des dispositifs et des tactiques qui frappent indistinctement la population civile et lui infligent des souffrances. Pour que l'Afghanistan puisse sortir du conflit actuel, les acteurs tant gouvernementaux que non gouvernementaux doivent placer le respect des droits de l'homme universels au centre de leurs politiques et pratiques.

52. Pour que le transfert des responsabilités aux autorités afghanes en matière de sécurité se déroule dans de bonnes conditions, il est important que les Forces de sécurité nationales continuent de faire preuve de capacités indépendantes accrues et d'un plus grand professionnalisme, afin d'assumer un niveau de responsabilité croissant. L'accord formel visant à augmenter l'effectif des Forces est une mesure

positive sur la voie menant à une souveraineté afghane renforcée et la stabilité à long terme.

53. Dans l'ensemble, je demeure modérément optimiste au sujet des signes d'un dialogue émergent en tant que condition préalable du développement d'un processus de paix et de réconciliation à large assise. Je demande donc instamment à tous les Afghans de ne pas succomber à la politique de la méfiance, de l'intimidation, de la peur ou de la vengeance, mais de s'efforcer ensemble de concilier leurs divergences par le biais d'un dialogue constructif et en élaborant le cadre d'une paix durable. La dynamique du dialogue et de la réconciliation semble s'accélérer et nous devons saisir cette occasion tant qu'elle se présente. Par le biais des bons offices de mon Représentant spécial, la MANUA continuera de promouvoir et de faciliter ce processus par l'intermédiaire de son Groupe de soutien « Salaam », à la demande du Gouvernement afghan et en coordination avec lui.

54. Le Programme de paix et de réintégration de l'Afghanistan s'est consolidé après l'adoption de son budget en juin. Des difficultés d'ordre opérationnel demeurent, comme le retard survenu dans le transfert de fonds et les retards ultérieurs dans l'exécution des projets de développement associés, mais les parties concernées s'efforcent de régler ces problèmes. Tout en reconnaissant que le véritable potentiel du Programme dépend du bon déroulement d'un processus politique de paix, la MANUA continue de suivre l'évolution de la situation aux niveaux national et régional et d'offrir conseils et assistance, comme il lui est demandé, afin d'assurer la mise en œuvre du Programme. Nous attendons avec intérêt la mise en place d'un mécanisme local de traitement des plaintes afin de régler les problèmes fondamentaux au niveau local.

55. Depuis l'inauguration de l'Assemblée nationale en janvier 2011, la MANUA a demandé instamment aux différentes branches du Gouvernement d'associer leurs efforts afin de trouver une solution à l'impasse postélectorale, conformément à la Constitution. En réponse à la correspondance que j'ai reçue de membres de la Wolesi Jirga, le 1^{er} juillet, j'ai souligné que les problèmes devaient être réglés d'une manière conforme aux principes qui sous-tendent les institutions démocratiques afghanes et qui n'ait pas d'impact négatif sur la paix et la stabilité. La MANUA a continué de soutenir la décision prise en dernier ressort par la Commission électorale indépendante au sujet des questions électorales et, dans une déclaration datée du 23 août, s'est félicitée de l'annonce qu'elle a faite comme marquant, il faut l'espérer, la fin de l'impasse et permettant aux différentes branches du Gouvernement de concentrer leur attention sur les tâches qui les attendent. Les mois d'impasse institutionnelle exigeant des compromis politiques soulignent la nécessité d'une adhésion plus large par toutes les parties afghanes à un cadre électoral futur.

56. La formation de la Commission mixte afghano-pakistanaise pour la réconciliation et la paix a été un événement positif qui fait qu'il existe une instance permanente permettant aux deux pays de discuter et d'échanger des vues sur les questions de réconciliation. C'est aux deux pays qu'il revient de faire en sorte que cette commission contribue effectivement à faciliter la réconciliation des éléments antigouvernementaux et à remédier à la dimension transfrontière de l'insurrection. Les réunions devraient continuer de se tenir. De même, il faut espérer que les réunions tripartites entre l'Afghanistan, les États-Unis et le Pakistan déboucheront sur des résultats positifs pour ce qui est d'atténuer les tensions et de renforcer la confiance, et que l'application de l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan – un instrument important pour la facilitation de la

circulation des marchandises dans la région, pourra aller de l'avant dans un esprit de coopération.

57. On ne saurait trop souligner l'importance de la coopération régionale pour le renforcement de la stabilité et de la prospérité de l'Afghanistan. Tous les États sont encouragés à apporter leur appui à ce processus de façon active et positive en vue de consolider les progrès qui sont faits lors des conférences qui doivent se tenir à Istanbul et Bonn avant la fin de l'année 2011.

58. L'ONU continuera d'appuyer les efforts, non seulement pour que les initiatives des différents acteurs internationaux sur le terrain soient cohérentes, mais aussi pour sensibiliser à la nécessité d'obtenir le soutien de ces acteurs sur le long terme, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement. Un appui coordonné est nécessaire pour que l'Afghanistan puisse satisfaire les besoins socioéconomiques immédiats et renforcer les institutions qui fournissent les services de base à la population, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice, des services sociaux et de la gestion des ressources naturelles et des catastrophes, et ainsi progresser sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2020, la date limite convenue par l'Afghanistan. Une approche globale pour la transition visant à appuyer le développement du pays sur le moyen et le long terme et sa bonne gouvernance devrait étayer ce processus. Efficace, cette approche corrigerait les déséquilibres existant actuellement entre l'accent mis sur la sécurité et celui mis sur la gouvernance et le développement. Du point de vue du développement, le processus de transition actuel soulève un certain nombre de questions essentielles. Premièrement, l'importance de reconnaître que le développement, la gouvernance et l'état de droit sont cruciaux pour que la transition soit durable et irréversible. Cela dépendra dans une large mesure des succès enregistrés en matière de renforcement des institutions, en particulier au niveau infranational, de création d'emplois et de possibilités économiques et d'accès à la justice élémentaire et d'administration de la justice. Deuxièmement, bien que le développement, la gouvernance et l'état de droit ne puissent être réalisés dans les trois ans qui nous séparent de 2014, où doit s'effectuer le transfert de la responsabilité en matière de sécurité, il y a lieu de tirer parti de l'intérêt politique et financier actuel pour la transition afin d'accélérer les activités susceptibles de contribuer à placer l'Afghanistan sur la voie du développement durable. Troisièmement, la transition telle que conçue à l'heure actuelle est difficilement durable, du fait que la myriade de coûts opérationnels et d'appui liés aux projets de développement n'ont pas encore été pleinement évalués. Quatrièmement, le Gouvernement afghan aura en conséquence besoin de l'appui et de l'investissement privé internationaux sur le long terme pour développer la production de revenus. La MANUA continuera d'exprimer ses inquiétudes concernant les grandes questions liées à la transition, notamment ses incidences sur les civils afghans, qui doivent voir leur sécurité, leurs droits de l'homme et leurs possibilités économiques se développer avec le transfert des responsabilités au Gouvernement afghan.

59. Les programmes de gouvernance et de développement devant être mis en œuvre à titre prioritaire dans le cadre de la transition devraient être en ligne avec les objectifs énoncés dans le processus de Kaboul et les programmes prioritaires nationaux. Partant, l'aide devrait être acheminée par le biais des structures afghanes établies et renforcer celles-ci en assurant une bonne gouvernance et la fourniture de services à la population. La dynamique profitant à la transition dans le secteur de la sécurité ne devrait pas desservir ni réduire à néant les efforts visant à investir dans

la gouvernance et le développement, en particulier alors que les ressources disponibles dans d'autres domaines sont en diminution. La MANUA se félicite des initiatives prises par le Gouvernement pour renforcer des arrangements de gouvernance cohérents, la capacité infranationale en matière de gestion et de budget et elle cherche de nouvelles modalités systémiques dans le domaine du développement et de la planification. J'espère que la question de la Banque de Kaboul sera réglée conformément aux principes applicables et de manière responsable, sans porter préjudice aux bénéficiaires des programmes qui sont maintenant en danger du fait qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un programme du FMI.

60. La situation humanitaire continue aussi à être préoccupante du fait d'une combinaison de conflits et de catastrophes naturelles qui exacerbent les effets de la pauvreté et des vulnérabilités chroniques de la population. Toutefois, je juge encourageant que les efforts faits par le Gouvernement et la communauté européenne répondent à la sécheresse actuelle. Un défi permanent est de faire en sorte que la compréhension commune de la situation humanitaire soit élevée, qu'il s'agisse des populations touchées et déplacées par l'insécurité et le conflit ou de besoins urgents dus aux déficits de récolte ou à des catastrophes naturelles. Les Nations Unies travaillent avec les autorités nationales et locales et avec tous les acteurs humanitaires pour améliorer les outils d'analyse et renforcer la gestion des catastrophes et la préparation en prévision de celles-ci et encouragent le partage des expériences pratiques en vue d'améliorer l'accès aux populations dans le besoin. Je me joins aux appels lancés pour célébrer la Journée humanitaire mondiale en Afghanistan : nous ne devons pas perdre de vue les besoins des Afghans pris dans le conflit. Toutes les parties doivent respecter les principes de l'intervention humanitaire aux fins de l'acheminement de l'assistance, reconnaître qu'il est impératif de protéger les civils et d'assurer la sécurité du personnel humanitaire, auquel il faut assurer l'accès aux populations touchées.

61. L'Afghanistan reste, de loin, la principale source de matière première pour le trafic d'opium et d'héroïne dans le monde. Les répercussions négatives du trafic de stupéfiants continuent de se faire sentir aux niveaux national, régional et mondial. Dans un rapport de l'ONU daté de juillet 2011, les revenus tirés de ce trafic par les groupes liés à la criminalité organisée transnationale étaient estimés à 68 milliards de dollars, dont seulement 440 millions de dollars revenaient aux cultivateurs afghans, ce qui sapait les efforts visant à améliorer la gouvernance et l'état de droit. De plus, les implications au niveau de la santé et de la sécurité continuent d'avoir de lourdes conséquences pour le tissu social, non seulement en Afghanistan, mais aussi dans de nombreux autres pays. Certes, je note avec satisfaction les efforts faits par les autorités afghanes pour réduire la production, mais un problème mondial de cette ampleur nécessite une action à l'échelon mondial, c'est pourquoi j'encourage tous les États Membres à continuer de coopérer pour remédier à cette situation.

62. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Staffan de Mistura, ainsi que l'ensemble du personnel de la MANUA et des Nations Unies en Afghanistan, qu'ils soient recrutés sur le plan national ou international, pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans des conditions fort difficiles. Je tiens également à remercier le Représentant spécial adjoint Martin Kobler, que j'ai nommé mon Représentant spécial en Iraq, pour son dévouement et son enthousiasme au service du peuple afghan.